

LASNE NATURE

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASBL "LASNE NATURE" • RUE DE FICHERMONT 3 • 1380 LASNE • TEL. 02/ 633 30 24 • B. 001-2326233-55

JUIN - JUILLET - AOUT 1994 • N° 18 • Editeur responsable: Y. DELAIN - 11 rue de Cérroux - 1380 Lasne

QUE VOULONS-NOUS ?

On est parfois étonné quand on interroge les habitants de Lasne. Ils sont pour la plupart satisfaits. Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. La région est fort belle, nous dit-on, c'est encore la campagne et pourtant les grands centres urbains sont à proximité. Lasne : symbole de commodité, de beauté champêtre et d'aisance.

“ VOUS HABITEZ A LASNE ? ... AAAAH ”

L'admiration est évidente, mais n'est-elle pas surfaite ? Elitisme, saleté, décharges sauvages, urbanisme débridé sont au banc des accusés pour quelques-uns. Qu'importe: il fait bon vivre à Lasne, surtout dans le jardin particulier de chacun. Le progrès matériel de la commune, le statut des habitants ne sont-ils pas, par ailleurs, le signe de sa bonne santé? Et quant au reste? C'est l'affaire du pouvoir communal. Oui ? Vraiment ? Ce développement et cet individualisme-là sont-ils les garants d'un bel avenir ? Et ce pouvoir là toujours efficace ?

LE CONFORT, OUI, MAIS A QUEL PRIX ?

La question est d'ordre éthique...Il ne s'agit nullement ici de se réfugier dans le culte béat des “ Bons sauvages”, ni de cracher dans la soupe de notre confort. Nous nous devons de progresser. Tout dépend du sens que nous conférons à ce verbe. C'est un truisme d'affirmer que le matérialisme seul ne guérira pas les gangrènes sociales, politico-maffieuses et environnementales. Si progresser équivaut à toujours aller de l'avant, sans frein ni loi, à vouloir toujours plus et mieux, cela veut dire aussi brûler de plus en plus d'énergie, épuiser les ressources naturelles et humaines, inventer des stratégies de plus en plus onéreuses pour pallier les carences et les salissures...Confort bien inconfortable pour tous, n'est-il pas ?

POUR UN AUTRE LUXE

Celui de demain, nous dit D. de Rougemont, “ce sera la lenteur au milieu du silence”. Utopiste ? Sans doute, quoique certains vacanciers, de plus en plus nombreux, recherchent ce repos-là. Et peut-être est-il accessible à d'autres moments, si l'on préfère le progrès qualitatif.

Dans la crise présente des idéologies, si démunis de maître à penser que nous soyons, il nous reste nous-mêmes et notre petite voix intérieure qui nous dicte toujours ce qui est bon pour nous. Ainsi,

quand je me laisse à rêver devant un champ de coquelicots, je ne suis plus rentable économiquement parlant. Du moins le croit-on car ce moment recharge mes batteries, alors que le même instant vécu dans une voiture, immobilisée dans un embouteillage, les épuise. Le premier est un progrès, le deuxième une régression. Si les grandes villes connaissent l'exode de leurs habitants vers la campagne, c'est qu'il y a une raison. Mais il ne faudrait pas lui inoculer, à cette campagne, les maladies urbaines ni oublier que mon rêve et ma jubilation ne se reproduiront que si je vis autrement, dans le respect des autres et de mon environnement.

BICHONNONS LASNE

En bichonnant nos âmes d'abord. Nous avons besoin d'un grand bain si nous voulons voir changer les mentalités car pratiquer l'écologie dans son seul jardin ne suffit pas. Il nous faut des têtes bien

Suite page 2

41ème journée nationale de la PROTECTION DE LA NATURE

BRUXELLES
Dimanche 5 JUIN 1994

CAPITAL(E) NATURE



Rendez-vous dès 9 h - accueil - choix des excursions - départ en cars vers les circuits de découverte de sites naturels (matin et après-midi), avec guides nature - stands d'information - restauration - produits biologiques - animation musicale.

Retour vers 17 h 30.

AGENDA

JUIN

JEUDI 2

20 h Réunion du groupe Sentiers au Centre sportif et culturel de Maransart.

DIMANCHE 5

Bruxelles. 41^e journée Nationale de la Protection de la Nature. Voir communiqué au bas de cette page.

MERCREDI 8

20h Centre sportif et culturel de Maransart. Réunion d'information sur le PROJET DE PLAN D'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN REGION WALLONNE
Orateur : le professeur José SMITZ, Chargé de mission au Cabinet du Ministre Lutgen.

SAMEDI 11 / DIMANCHE 12

BRADERIE. LASNE NATURE y sera avec son stand.

SAMEDI 18

Promenade “inventaire des zones d'intérêt paysager”(ZIP) de Lasne. (voir article page 10). Départ à 9 h 30 face à l'église de Plancenoit.

SAMEDI 18

Bruxelles. Fête de la Ligue des Amis du Kawberg. Au parc de la Sauvagère, 83, avenue de la Chênaie à Uccle, de 6 à 18 h. Promenades, débats, conférences, expositions. Renseignements : 02/ 375 03 03.

JEUDI 30

20 h Réunion de Lasne Nature au Centre sportif et culturel de Maransart .

JUILLET

Pas de réunion du groupe Sentiers en juillet et en août.

JEUDI 21

Marche ADEPS organisée par LASNE NATURE au départ (dès 8 h) du Centre sportif et culturel de Maransart. Promenades, marches de 5, 10 et 20 km. Buffet, restauration toute la journée.

JEUDI 28

20 h Réunion de Lasne Nature au Centre sportif et culturel de Maransart.

AOUT

Pas de réunion du groupe Sentiers.

DIMANCHE 21

Promenade “Inventaires des zones d'intérêt paysager”(ZIP) de Lasne. (voir article page 10) Départ à 9 h 30 de la place de Ransbeck.

JEUDI 25

20 h Réunion de LASNE NATURE au Centre sportif et culturel de Maransart.

EN SEPTEMBRE,
LES JOURNEES DU PATRIMOINE
AURONT LIEU LE WEEK-END DES 10 ET 11.

QUE VOULONS-NOUS ?

(Suite de la première page)

pensantes et, logiquement, agissantes. Des responsables dont l'éthique serait provocatrice, c'est-à-dire irréductible à toute compromission politico-financière. Rôle très difficile, mais pas impossible, dans la mesure où nous, électeurs, avons le devoir d'être plus exigeants. Vivant en démocratie, nous sommes tous responsables de nos dirigeants et du type de progrès qu'ils veulent promouvoir. A la veille des élections, faisons notre petit bilan de santé politique et demandons-nous, allongés de préférence dans l'herbe ou cheminant lentement dans l'été, ce que nous voulons vraiment.

Dominique MEERT

OU EST L'HARMONIE ?

Nous sommes de plus en plus souvent frappés, surpris, choqués par les constructions qui sortent de terre un peu partout et qui, disproportionnées, envahissantes, ne cadrent absolument pas avec leur environnement.

Cette situation nous remet en mémoire le livre de Jacques Lacarrière "L'ETE GREC" paru dans la collection Terre humaine chez PLON, et donc nous extrayons ce court passage: "Chaque maison, dans la plupart des îles, a été construite sans plan précis, sans architecte, par le goût et pour le besoin des hommes qui y vivent. Mais rien n'y est fait au hasard. S'il y a des cours closes, entourées de murs hauts, c'est pour se protéger des vents. Si les murs et les pièces sont passés, repassés sans cesse à la chaux, c'est pour renvoyer la chaleur du soleil, et retenir dans la journée la fraîcheur de la nuit. S'il y a des terrasses au lieu de toits en pente, c'est pour recueillir l'eau de pluie et alimenter les citernes en des lieux où les sources sont rares et même inexistantes. Non, rien n'est là par hasard et pourtant tout semble né selon la fantaisie du hasard, selon des lois indiscernables donnant la curieuse impression que chaque village est l'oeuvre consciente de quelque architecte oublié"

Que nous voilà loin de ces blockhaus, de ces imitations de châteaux qui trop souvent défigurent nos villages...

L'ATLAS DES CHEMINS VICINAUX

Dans la légende de la CARTE DES SENTIERS éditée par LASNE NATURE, vous pouvez lire " cette carte n'est pas exhaustive, elle ne reprend que les sentiers praticables sans problèmes, LE DOCUMENT REPRENANT TOUS LES SENTIERS EST L'ATLAS COMMUNAL". L'atlas des chemins vicinaux est donc l'inventaire officiel, très ancien, puisqu'il date de la loi du 10 avril 1841, de l'ensemble des chemins et sentiers d'une commune.

Il faut préciser que le plan cadastral ne constitue pas le document officiel en la matière. Seul l'Atlas fait loi.

QUE CONTIENT-IL ?

- la carte de la commune telle que arrêtée à la date figurant sur la même page.
- les indications sur la direction de chaque chemin, son nom, son numéro de référence, sa largeur, sa longueur et à qui incombe son entretien.
- la carte d'identité des parcelles contiguës, numéro, lieu dit, nom du propriétaire.

OU SE TROUVE-T-IL ?

Un exemplaire de cet Atlas se trouve dans chaque commune et peut être consulté par tous. A Lasne, il est au Service des Travaux, 10, rue de la Cloisière.

Un autre exemplaire est déposé au Greffe du Gouvernement Provincial, rue du Chêne à Bruxelles.

POURQUOI NOTRE CARTE NE CORRESPONDE PAS EN TOUS POINTS A L'ATLAS COMMUNAL ?

Parce que notre carte tient compte de l'urbanisme et de la voirie carrossable

ACTUELLE. En ce qui concerne les sentiers, certains ont de nos jours disparu pour diverses raisons NATURELLES, OFFICIELLES, ou ABUSIVES.

NATURELLES : si, faute d'être utilisé pendant 30 ans sa trace disparaît complètement et que le chemin est tombé dans l'oubli, au moment de la parution de la carte.

OFFICIELLES : lorsque pour des raisons urbanistiques publiques ou privées un acte officiel a supprimé le sentier ou l'a transformé en voie carrossable.

Ex. : le chemin des Hayes, celui de Dadelane et tant d'autres étaient auparavant (avant l'invasion des campagnes par les citadins) de charmants petits sentiers dans un paysage sauvage presque sans habitations.

ABUSIVES : si un particulier, riverain du sentier se l'approprie en bloquant son usage afin de préserver son intimité ou d'agrandir son bien. Il s'agit là, bien sûr, d'un acte illégal.

Si notre carte ne reprend donc que les sentiers praticables ACTUELLEMENT sans problèmes, notre action vise, entre autres à empêcher que certains chemins tombent dans l'oubli, mais aussi à réagir en alertant la commune lorsque les chemins sont abusivement obstrués ou rendus impraticables par des riverains non respectueux du droit de passage qui est un droit PUBLIC.

(d'où les éditions renouvelées de notre carte car complétées et mises à jour au fur et à mesure de la progression de nos actions).

Concrètement donc, joignez vos efforts aux nôtres.

Si vous remarquez qu'un sentier figurant sur notre carte n'est plus praticable, avertissez-en la Commune (une petite lettre au Collège des Bourgmestre et Echevins) ET le groupe SENTIERS de Lasne Nature.

Si vous remarquez qu'un sentier de votre connaissance n'est pas repris sur notre carte, signalez-le nous.

Si vous observez des projets de construction à proximité d'un sentier, contactez la Commune pour marquer votre souci de la pérennité de ce sentier, et parallèlement, avertissez-nous et manifestez aussi votre préoccupation aux auteurs du projet.

Monique DEKKERS, Groupe SENTIERS

Faut-il rappeler que notre carte des sentiers est en vente au prix de 200 F pour la version en noir et blanc et 400 F pour celle en couleurs. A verser au compte n°: 001-2326233-55 de Lasne Nature 1380 Lasne

A L'ECOUTE DE TVCOM

TVCOM (télévision communautaire du Brabant wallon, via le câble sur le canal S2).

C'est la seule chaîne de télévision nous donnant régulièrement des nouvelles de notre région. Elle a consacré de nombreuses rubriques à l'actualité dans notre commune : reportages concernant les rebondissements du dossier de la décharge dans la carrière Troisième, le Contrat de Rivière, le Champ de bataille, les inondations, la préservation des sentiers, notre Réserve naturelle, débats divers, fêtes locales etc...

LE BULLETIN D'INFORMATIONS DE TVCOM est diffusé tous les jours du lundi au vendredi à 18 heures, dure une demi-heure et est répété jusqu'à 1 heure du matin. Aucune excuse donc pour "rater" une information régionale importante !!!

LE MOT DU PRESIDENT

Les vandales à l'œuvre

Tout le monde peut apprécier leurs actions : mise à sac d'abris, de cabines téléphoniques, graffitis sur les murs, trains, trams, ponts, statues, feu bouté aux horaires de bus, bacs à papier arrachés, bancs publics démantelés, plantations saccagées. Ce sont là quelques exemples de ce vandalisme attribué généralement aux jeunes désœuvrés en mal d'emploi, de vivre, en révolte contre le monde que leur ont préparé leurs aînés.

Pourtant, il est un vandalisme, ordinaire, quotidien, qui est notre fait ou celui de notre voisin, parfois de gens " très bien " que rien, semble-t-il, ne dispose à ce genre d'occupations.

Le vandale, ce n'est pas seulement celui qui, sans raison, arrache un cornet de téléphone sans penser qu'un jour ce téléphone pourrait lui sauver la vie ; c'est celui qui prend le village pour une poubelle, qui à pied, à vélo, à moto ou à cheval s'écarte des sentiers et piétine, écrase les jeunes pousses sortant à peine de terre. Celui qui après avoir débroussaillé et tondu son gazon s'en va déverser ses déchets de jardin chez le voisin, au bord des chemins quand ce n'est pas au milieu d'un sentier.

Le vandale, sans même vérifier si les bulles sont vraiment pleines, déverse bouteilles, plastiques, papiers sur le sol, en y ajoutant parfois une vieille TV ou un matelas éventré; c'est lui qui (nous en avons été témoins il y a peu aux étangs de Maransart) a jeté à côté de la bulle pour bouteilles de plastique pourtant à moitié vide, plus de 50 bouteilles qui ont roulé sur les berges de la Lasne dont le courant en a emporté une partie!

Le vandale peut aussi, au détriment du bien commun, emporter plantes et fleurs disposées pour l'agrément de tous par les services communaux.

Le vandale gare sa voiture sur le trottoir, les bandes de passage pour piétons obligeant ceux-ci à risquer leur vie sur la chaussée tandis que le même, ou son frère, escalade avec sa 4x4 le terre-plein de tel rond-point récemment aménagé.

Le vandale envoie par les fenêtres de sa voiture bouteilles et cannettes vides, sachets à frites, papiers gras, paquets de cigarettes et, quand il s'arrête à un parking ou ailleurs, il profite de quelques minutes de répit pour vider au sol son cendrier plein de mégots.

Il lui arrive en passant le long de la réserve naturelle du Ru Milhous d'y jeter un bidon d'huile de vidange, un sac poubelle qu'il a oublié de sortir le jour de ramassage ou un grand carton plein de bouteilles de porto (nous y avons trouvé tous ces "trésors" et bien d'autres encore).

Parfois, il déverse dans les avaloirs, ou au fond de son jardin sa graisse à frite périmée, son huile de vidange.

En promenade, il cueille à pleines brassées des fleurs (parfois rares) qui ornent les talus ou le sous-bois de leurs teintes délicates, fleurs qui se faneront en cours de route et que, bien souvent, il jettera avant d'avoir regagné son domicile.

Sommes-nous certains de n'avoir pas été un jour ou l'autre ce vandale?

Nous accordons notre sollicitude à NOTRE intérieur, nous le cajolons, NOTRE jardin est l'objet de tous nos soins.

Nous oublions que notre village, notre environnement qui sont le bien, le plaisir de tous mériteraient la même attention, le même respect.

Sommes-nous un peuple d'iconoclastes ? Faudra-t-il attendre que par l'éducation donnée aux enfants dans les écoles, ceux-ci nous rappellent bientôt à nos devoirs de citoyens ?



NOS PROMENADES



Les nocturnes... pas seulement de Chopin

Quatorze personnes s'étaient retrouvées pour la promenade nocturne du 18 février. La lune et sa cour d'étoiles elles aussi avaient répondu "présent" à notre invitation.

Suivant le chemin prévu, nous avons longé l'étang d'Aywiers puis marché dans les bois de Couture. Les arbres immobiles nous accueillirent sous leur voûte coiffée de la lumière cendrée de la céleste déesse. Dans le mystère de la nuit la promenade se faisait romantique.

Un jeune imita fort bien le cri de la chouette hulotte. La femelle répondit, le mâle resta coi. Puis à nouveau on n'entendit plus que le glissement de nos pas sur le sol.

O nuit, qu'il est profond ton silence !

des lieux et de leur hôtesse. De la cave aux fleurs aux oeufs artistiquement peints en passant par les maisons boîtes ou de poupées, sans oublier les jolies toupies de l'ébéniste, chacun a pu trouver ce qu'il aimait.

Les promenades furent suivies et appréciées. Même les gourmets n'eurent rien à regretter !

Bravo pour l'enthousiasme communicatif de l'initiatrice, et VIVE LE PRINTEMPS.

M.M. LECHARLIER

Visite au jardin extraordinaire du parc Josaphat

Ce samedi 16 avril, nous étions quelques-uns à rendre visite à Armand Ell qui était là, comme d'ailleurs tous les samedis matins depuis 23 ans, pour nous accueillir avec le sourire et nous expliquer la méthode du compost de broussailles, dit des Templiers.

Armand Ell fut le premier en Belgique à introduire cette méthode ancienne qui consiste à récupérer toutes les coupes de matières végétales fraîches ligneuses (pas de gazon!), pour aboutir à un compost exceptionnel.

Nous sortions à peine de cet hiver humide et peu ensoleillé, aussi la végétation était-elle tardive. Cela ne nous a pas empêchés de constater la bonne santé du jardin : hauts buissons de romarin en fleurs, levée spontanée de pommes de terre, pieds de vignes en démarrage, quelques plants de tomates qui avaient résisté à l'hiver, tout cela dans un lit de compost de broussailles de plusieurs dizaines de centimètres d'épaisseur. Son petit-fils était là, nettoyant une nouvelle parcelle, en vue de recevoir une couche du fameux compost.

Il est chaudement recommandé à tous ceux que cette méthode intéresse et qui n'ont pas eu l'occasion de la voir présenter à la fête des jardins de l'abbaye d'Aywiers, le week-end du 1er mai, par l'un de nos membres, de se rendre un de ces prochains samedis au Parc Josaphat, 411, Boulevard Lambermont à Schaerbeek.

Erik SEVERIN

A la maison de l'acacia méconnu

Par un temps changeant, comme il se doit en mars, mitigé le premier jour, très beau le second, la fête du printemps fut une réussite.

Aux sources du Smohain le jardin était tout en promesses, les artisans à la hauteur

P.S. Ce que notre ami Erik Severin ne dit pas dans son compte rendu c'est que c'est lui, membre de notre comité, et son épouse Eve qui inlassablement, avec une compétence et un dévouement inlassables ont, aidés d'une maquette entièrement construite de leurs mains, expliqué à des centaines et des centaines de visiteurs passionnés cette méthode révolutionnaire de compostage.

La rédaction

PLANTATIONS

Arbres, arbustes, fleurs ont été placés en divers endroits de la commune afin de fixer des talus qui avaient tendance à glisser (ou simplement pour le plaisir des yeux et des oiseaux).

HAIES

Si vous devez remplacer une haie ou si, nouvel arrivant, vous voulez en planter une, évitez toujours les haies de conifères, ligustrums ou autres lauriers-cerises peu adaptés à notre région au profit de haies vives et variées. Ceux qui choisissent des conifères ou se les laissent imposer par une entreprise le font sous prétexte que "c'est toujours vert"; ils oublient qu'il existe des feuillus à végétation persistante.

Les haies composées d'un seul type de plante sont gravement atteintes quand le gel ou la maladie les attaquent, alors que dans une haie variée, la maladie touche éventuellement telle plante mais épargne les autres, qui survivent.

Enfin, les haies vives composées de plantes à fleurs, à fruits, ne se développent pas de façon uniforme et prolongent notre plaisir, nous donnant tantôt des fleurs, tantôt des fruits.

Une autre raison et non des moindres est que ces haies vives sont le refuge de divers oiseaux: ils y construisent leur nid, se nourrissent de leurs fruits, de leurs baies, sans parler des insectes nuisibles, nous évitant ainsi de recourir à l'usage d'insecticides; Quant aux haies épineuses, elles décourageront les chats qui voudraient s'attaquer aux couvées.

ARBRES

Planter un arbre est un acte symboliquement important. Ne dit-on pas que celui qui a planté un arbre dans sa vie aura fait oeuvre utile ?

Le choix des arbres que nous planterons est primordial. Ici aussi, évitons des espèces non adaptées et surtout toutes sortes de conifères qui appauvrissent fortement le sol. La nature de notre terrain et des variétés en harmonie avec notre environnement devront être nos préoccupations premières. Voulons-nous des fruits? Choisissons avec

soin les sortes qui ont le plus de chance de nous donner de bonnes récoltes de fruits résistants. Ne perdons pas de vue que certains arbres doivent, pour la pollinisation, avoir un partenaire à proximité.

Pour les autres espèces sachons déterminer ce que nous voulons : un arbre donnant une ombre épaisse ou au contraire légère. N'agissons pas avec nos arbres comme le font trop souvent ceux qui achètent ou adoptant un chien, se laissent attendrir à la vue d'un jeune chiot et se retrouvent un an plus tard avec un colosse dont ils ne peuvent assurer la garde, la nourriture, le bonheur, aventure qui se termine trop souvent par un abandon.

Renseignez-vous sur le développement des arbres, leur hauteur probable, l'étendue de leurs racines. Plantez-les à bonne distance de l'habitation de façon à réduire au maximum tout danger de chute et l'encrassement de vos gouttières... ou de celles de vos voisins par la chute des feuilles. Respectez également les distances légales par rapport aux limites de votre terrain.

Si vous cultivez un potager, des parterres de fleurs pensez à leur exposition, ne les plongez pas dans l'ombre.

Bref, ne plantons jamais n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand, n'importe comment. Nous en serons largement et longuement récompensés.

Paul LECHARLIER

NOTRE EAU

Savez-vous que notre INTERCOMMUNALE DES EAUX dessert près de 80.000 habitants du B.W. 1.000 km de conduites principales, un réseau de 1.200 km de canalisations et raccordements amènent l'eau dans nos demeures. L'IECBW capte chaque jour 7.000 m³ dans les nappes phréatiques, et en achète environ 6.000 à d'autres sociétés.

Le temps n'est plus éloigné où le prix de l'eau atteindra 100 F/m³, car des moyens de plus en plus importants devront être consacrés à son captage et à son épuration.

Faisons donc la chasse aux gaspillages : 25% de l'eau que l'on injecte dans le circuit sont perdus. Signalons à la compagnie (02/633 10 50) tout bruit anormal, toute vibration sur notre compteur. Une fuite peut nous coûter cher.

Au prix ACTUEL, un robinet qui coule goutte à goutte, cela représente 2.040 F l'an, un filet d'eau (selon son importance) de 8.000 à 32.000 F l'an tandis qu'une fuite à la chasse d'eau peut vous coûter plus de 12.000 F par an. Deviendrons-nous plus économes de cette eau si précieuse parce qu'elle coûte plus cher ?

RAMASSAGE DES GROSSES PIÈCES

JUN 94

Le lundi 6 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi. - Mercredi 8: celles du mercredi. - Vendredi 10: celles du vendredi. - Mardi 14: celles du mardi et jeudi 16: celles du jeudi.

AOÛT 94

Le lundi 1er dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi. - Mercredi 3: celles du mercredi. - Vendredi 5: celles du vendredi. - Mardi 9 août: celles du mardi et jeudi 11: celles du jeudi.

Galettes au Miel de Printemps

Notre recette

Ingrédients : 500 g de pâte feuilletée, 60 g de beurre réduit en pommade, 125 g de poudre d'amandes, 3 jaunes d'oeufs, 2 c. à soupe de miel (de printemps si possible), 1 c. à café de rhum.

Pour la frangipane : dans un récipient, fouettez les jaunes d'oeufs avec le miel préalablement ramolli au bain-marie. Ajoutez le beurre en continuant à fouetter, la poudre d'amandes et le rhum de façon à obtenir une pâte onctueuse et souple.

Le gâteau : étalez la pâte sur 3mm d'épaisseur et découpez deux cercles égaux.

Déposez-en un sur la plaque du four, badigeonnez-y au pinceau du jaune d'oeuf, puis étalez la frangipane sauf sur une zone de 1 cm sur tout le pourtour. Déposez votre 2e cercle de pâte et soudez les deux cercles par le bord. Dorez au pinceau toute la surface supérieure et décorez à votre guise.

Cuisez au four à 170°. La cuisson terminée, glacez la surface de votre galette à l'aide d'un pinceau avec lequel vous étendrez 1 c. à soupe de miel que vous aurez fait fondre dans une casserole.

Horizontalement

1. Vulgarisa la pomme de terre. • 2. Amanite. - Offre publique d'achat.
3. Ecorce de chêne moulue. - Salut phon. - Conifère (de dr. à g.).
4. Echassiers. - Donne le ton. • 5. Rit un peu. - Dent de carnivore.
6. Préfixe. - Palmipède. • 7. Demi-oiseau coureur. - Perturbations atmosphériques. • 8. Préfixe. - Enlevé (phon.). • 9. Machine à récolter le maïs (mot comp.). • 10. Utilisa. - Soigne son rhume de cerveau.

Verticalement

1. Voisin de la courge. - Cuivre. • 2. Psittacidé. - Insectes adultes.
3. Marquera son contentement. • 4. Manganèse. - Début d'une botte (de bas en haut). • 5. Atteint. • 5. Lettre grecque. • 6. En amont du glacier. - Museau. • 7. Certain joueur de golf. • 8. Atome. - Désert de cailloux. - Particule élémentaire. • 9. Oenothéracée. - Article étranger. • 10. Ont le bec crochu. - Ile.

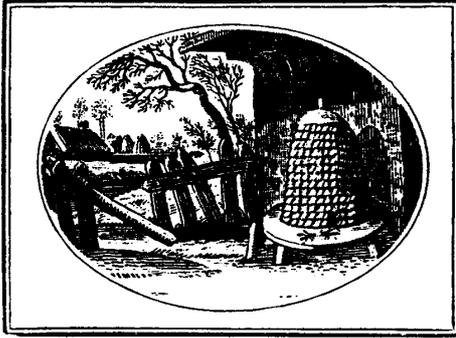
MOTS CROISES

SOLUTION DU N° 17

| | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1 | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
| 1 | A | N | E | M | O | M | E | T | R | E |
| 2 | B | A | R | O | M | E | T | R | E | S |
| 3 | R | H | U | M | B | | R | O | N | D |
| 4 | I | | V | E | R | T | I | G | E | |
| 5 | C | O | R | N | E | I | L | L | E | S |
| 6 | O | T | O | T | | F | L | O | | |
| 7 | T | E | | S | | | E | D | D | Y |
| 8 | I | L | S | | P | C | | Y | U | E |
| 9 | E | L | E | P | H | A | N | T | | U |
| 10 | R | O | C | A | I | L | L | E | U | X |

La chronique d'Abélard (1)



Voici venu le temps où le corps de l'abeille (entendez : la colonie, l'ensemble des abeilles d'une ruche) s'ouvre, s'étend, se propage... bref, cherche à assurer la survie de l'espèce. L'éclatement de la floraison mellifère, le développement prodigieux de la colonie depuis la reprise de la ponte (2), au début du printemps, sont tels que si la colonie se sent à l'étroit, la vieille reine et une très grosse partie de la colonie vont partir à la recherche d'un nouveau gîte : c'est l'essaimage. Mais avant de se lancer dans cette folle aventure, la reine aura pondue dans des alvéoles spéciaux d'où sortiront des futures reines, tandis que les abeilles se seront gavées de miel en prévision de la période incertaine qui les attend. C'est notamment pour cette raison qu'un essaim ne montre aucune agressivité. Le spectacle de cette nuée de dizaines de milliers (3) d'insectes bourdonnant qui passe dans les airs pour s'abattre au bout d'une branche et s'y agglutiner en une grappe longue de plusieurs dizaines de centimètres n'en reste pas moins impressionnant.

A propos de l'essaimage, il importe donc de retenir :

- qu'un essaim est inoffensif ;
- qu'il reste la propriété de l'apiculteur et que celui-ci a le droit de le récupérer dans votre propriété ;
- qu'il est interdit de détruire les abeilles ;
- que les guêpes ne se mettent pas en essaim et qu'elles ne commencent à proliférer qu'après la période d'essaimage (de début mai à fin juin).

La prochaine fois nous parlerons du miel et des autres produits de la ruche. Mais vous pouvez dès à présent nous contacter si vous désirez avoir plus de détails sur ce qui précède.

Amélie Mélo a.s.b.l., avenue Amélie, 9 a, 1330 Rixensart. 02/653 43 11

1. Le choix de ce prénom ancestral, dans le titre de cette rubrique, est destiné à aiguillonner la sagacité du lecteur. Au-delà du sens (abeillier, abélhouar, abélard signifiait apiculteur) il y a, en effet, beaucoup à découvrir. La connaissance n'est-elle pas au-delà du savoir ?

2. S'il est vrai que la reine n'arrête jamais tout à fait de pondre, même au cœur de l'hiver, sa ponte quotidienne peut atteindre 3 500 œufs, et plus, en période de grande miellée.

3. Une ruche compte entre cinquante à cent mille abeilles ; un essaim de force moyenne, 25 000.

LA LETTRE DU CHEF INDIEN ...

Dans nos précédents numéros nous avons publié le début de la lettre que le chef indien Seattle (ou Sealth)aurait adressée en 1854 au président Lincoln. Nous écrivons "aurait" car l'authenticité de cette lettre est contestée.

Nous avons enregistré à ce sujet deux réactions de lecteurs. L'un, spécialiste de l'histoire des Etats-Unis nous fait remarquer qu'en 1854 Abraham Lincoln n'était pas président des Etats-Unis. Il n'a été élu à ce poste qu'en 1860. C'est Franklin Pierce qui était président en 1854. Toutes nos excuses pour ne pas avoir vérifié ce fait.

Plus grave est la remarque de notre collaborateur, monsieur Vanderheyden ,qui écrit notre chronique apicole.

Il nous envoie le texte ci-dessous et nous pensons qu'il est de notre devoir de le publier, comme nous publierons dans un prochain numéro le discours que Seattle a réellement prononcé en présence du gouverneur Stevens en 1855.

Rendons à César ce qui n'est pas à Jules

En d'autres termes, cessons une bonne fois de nous approprier ce qui amène de l'eau à notre moulin, en clair, de récupérer les idées des autres.

Ce dont il nous faut parler, c'est de cette lettre que Sealth (1) n'a jamais écrite, c'est de ces mots qu'il n'a jamais prononcés et de ces pensées qu'il n'a jamais eues.

Un texte, aussi beau, noble et séduisant soit-il, est inique dès lors qu'il dénature les propos de son prétendu auteur.

Accorder un quelconque intérêt à un tel texte est une trahison à son auteur ; c'est déposséder les Indiens de la dernière chose qu'on leur ait laissée.

Peut-être sera-t-il possible de publier prochainement le texte authentique (2) du discours de Sealth devant le gouverneur Isaac Stevens en 1855, mais disons deux mots sur l'origine du faux qui circule depuis 1970. Il provient d'un scénario écrit par Ted Perry à la demande des

Baptistes du Sud, grands pourfendeurs de cultures païennes puisque leur cause est juste.

Tout dans ce texte n'est pas faux et il est vrai que les Indiens avaient un profond

respect pour la nature — très semblables en cela à nos ancêtres les Celtes — mais lorsqu'on se permet de rapporter les dires d'autrui, on se doit de le faire le plus fidèlement possible et en tous points.

Nous nous bornerons à citer un petit exemple « d'inexactitude ». Lorsqu'il est dit « Notre Dieu est le même Dieu, etc... » (3), le texte original donne « Votre Dieu n'est pas notre Dieu ! Votre Dieu aime votre peuple et hait le mien... ». C'est tout à l'opposé du paternalisme pontifiant qui anime « la lettre » d'un bout à l'autre. Essayons donc notre larme d'émotion devant la beauté de ce texte de papier et rendons à Sealth, et à tous les Indiens, la dignité.

Amélie Mélo a.s.b.l., avenue Amélie, 9 a, 1330 Rixensart. 02/653 43 11

1. Seattle, chef des Duwamish.
2. Il peut être obtenu au siège de l'association Amélie Mélo
3. Passage que nous n'avions pas encore publié.

VACANCES 1994: STAGES NATURE

organisés par JEUNES et NATURE

Pour les 8 à 12 ans

DECOUVERTE DE LA NATURE

N° 1 : à LOGBIERME du 23 au 30 juillet.

PAF : 4.900 F.

Pour les + de 12 ans

INITIATION A LA NATURE

N° 2 : à LOGBIERME du 2 au 11 juillet.

N° 3 : à LOGBIERME du 12 au 21 juillet.

N° 4 : à LOGBIERME du 1er au 10 août.

N° 5 : à LOGBIERME du 11 au 20 août.

PAF pour chacun des stages : 4.900 F.

Pour les + de 15 ans

ETUDE ET GESTION DE LA NATURE

N° 6 : à SOSOYE du 4 au 10 juillet.

PAF : 2.500 F.

N° 7 : à ON du 1er au 9 août - PAF : 2.900F.

N° 8 : à ANSART du 11 au 18 août.

PAF : 2.500 F.

Brochure de présentation et détails peuvent être obtenus en écrivant à JEUNES et NATURE, Boîte Postale 1113 à 1300 Wavre ou en téléphonant le soir au 071/87 51 86 à Fr. Ronveaux.

Merci de verser votre cotisation 1994.

Le montant est laissé à votre appréciation, mais ne sera pas inférieur à 300 F

Compte 001-2326233-55 de LASNE NATURE 1380 LASNE

Les Moulins à eau

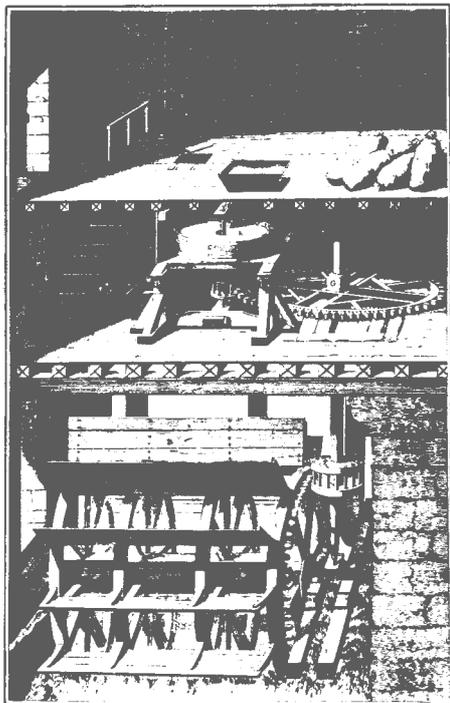
Renseignements fournis par le Cercle d'Histoire de Lasne

Problématique de la conservation

Ce trimestre, Lasne Nature a choisi de soumettre à votre réflexion un sujet qui est illustré dans chaque numéro de la revue : le patrimoine bâti de Lasne. Plus particulièrement, nous désirons faire découvrir à chacun d'entre vous qu'il habite à côté de bâtiments de haute valeur historique ou monumentale, bien conservés, mais dont le futur est dès à présent hypothéqué : les derniers moulins à eau de la région !

LES MOULINS A EAU : PASSE ET PRESENT

Peu de gens savent que Lasne a possédé jusqu'à 6 moulins à eau ! Des bâtiments, témoins de ces trésors anciens existent encore; certains moulins pourraient encore fonctionner mais...décrivons-les d'abord brièvement.



MOULIN DE LA VIRERE

Celui-ci est peu connu des habitants des environs. Il est situé au bout de la rue de la Virère, qui démarre sur le plateau d'Anogrune et plonge vers la vallée de la Lasne, à mi-chemin entre Plancenoit et les étangs de Maransart. Mais ne vous aventurez pas trop loin! Il s'agit d'une propriété privée: entrée interdite ! Son origine ? Le journaliste de Vers l'Avenir, M. Van der Cruysen, nous a confié...que son oncle, M. Couronné Jurion, possédait ce moulin dans les années 60. Et il le daterait de la fin du XVIIIe siècle. Le meunier qui l'habitait pendant la guerre 14-18 eut certains démêlés avec un soldat allemand et vint à le tuer. L'oncle, qui était garde-chasse de la famille Ganshof Van der Meersch, le vendit à...son employeur! Il appartient présente-

ment aux enfants de M. Yvan Ganshof Van der Meersch.

Que reste-t-il de l'ancien moulin ? Un beau bâtiment, qui, malheureusement se dégrade vite car inoccupé depuis longtemps. De larges fissures se créent; il n'y a plus aucune pièce du mécanisme, plus de roue...mais par contre on voit encore très bien le bief et un reste de vanne. Il y a encore une belle grange, maintes fois transformée et un poulailler de peu d'intérêt. Enfin, un petit pavillon sur la droite, tout entouré de lierre, était l'ancien four à pain.

MOULIN D'AYWIERS

Il s'agit également d'un moulin "historique", puisqu'on mentionne la construction entre 1217 et 1224 de la ferme-couvent d'Aywiers "près du moulin", sur le Ru Milhous, affluent de la Lasne. Nouvelle mention au XIV^e s., 1591 (reconstruction du moulin), 1787 (inventaire), 1797 (plan), 1835, 1904. En 1922, le moulin, la ferme et une brasserie furent vendus à Alexandre Troisième, dont le fils, cessant d'exploiter la terre, céda la ferme et le moulin à la Compagnie des Eaux du Centre du Brabant wallon, qui en est le propriétaire actuel. Ce moulin avait deux roues hydrauliques à auges qui commandaient cinq couples de meules. Une installation gigantesque donc.

Le tout fut démonté après la guerre par la Compagnie des Eaux qui y établit ses bureaux.

MOULIN STENUIT

Dans la rue du Village (n°18), à Couture-Saint-Germain, nous rencontrons à droite, une belle ferme encore en activité. Un moulin y a été établi par autorisation du 12 septembre 1839 accordée à P. J. Godefroid et est encore cité au plan Popp de 1858. Il est également mentionné sur une carte de 1883; il a été démonté en 1927 par le père du fermier actuel, M. André Stenuit.

Il se pourrait que ce moulin en ait remplacé un autre car les archives du XVIII^e s. nous informent que "Madame d'Aywiers a encore loué son moulin pour 9 ans à raison de 500 florins.". Désiré Denuit signale qu'il était sur la Lasne, près de la Franche Taverne.

MOULIN DE LASNE

Situé en bordure de la Lasne, à deux pas du centre du village, le bâtiment a été occupé jusqu'il y a 6 ou 7 ans par un fermier. Il appartient à la famille Pasture, de même qu'une série d'étangs situés à l'arrière du moulin. Une aile de la "Ferme rose" a été transformée en bureaux pour petites entreprises; le corps de logis principal contient dès à présent une habitation; une deuxième viendra s'y ajouter bientôt (travaux en cours).

Les documents nous apprennent qu'il a été construit par Maurice Collet suite à une autorisation accordée le 21 juillet 1765, moyennant paiement au domaine de Lasne "d'un cens annuel de 20 livres et 40 gros". Doté actuellement d'une roue en fer, le moulin a fonctionné jusqu'il y a deux ans. Pour les travaux une partie du mécanisme a été (définitivement) démontée.



La C.I.E.C.B.W. (Compagnie des Eaux) installée à la place de l'ancien moulin d'Aywiers

du de Lasne



A l'approche du moulin de Lasne

du bâtiment actuel. Un large bief existait en 1844 (atlas des voies vicinales). Il était à ce moment la propriété du Comte Charles de Vaernewijk (Gand), également propriétaire du château. Il est actuellement propriété des deux soeurs Haerden, épouses Jaumotte et Boon de Lasne et Ohain. Le mécanisme pourrait encore être existant; toutefois le moulin n'a plus tourné depuis plus de 20 ans. La très grande roue en fer (dénivellation de 6,60 mètres) achève de rouiller. La grange adjacente, également très ancienne, a son appentis en ruine.

CONSERVER LE SOUVENIR DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ?

Chaque village de Wallonie regorge de trésors oubliés ou méconnus, témoins de l'activité des artisans d'autrefois. Des trésors qui constituent un riche patrimoine au même titre que les nobles châteaux ou les anciennes abbayes, mais que les villageois ne voient plus, n'apprécient plus. Les ouvrages hydrauliques en particulier sont bien souvent laissés à l'abandon, mais ils forment eux aussi, le patrimoine de nos coins de Wallonie! La sauvegarde de ce patrimoine qui est un peu le patrimoine de tous, notre mémoire collective, devrait être également la préoccupation de nous tous, et de nos représentants, les édiles communaux.

Bien sûr, ces moulins sont très souvent des propriétés privées; mais il faut que se crée, partout, chez tous, et notamment chez les propriétaires de cette mémoire collective, une profonde prise de conscience de l'importance de sauvegarder à tout prix, mais dans le respect de la vie privée, ces témoins du passé.

MOULIN DE CHAPELLE

Moulin sis sur la Lasne, au hameau de Chapelle-Saint-Lambert, au n° 6 de la rue d'Ottignies. En 1772, les Etats du Brabant permirent la reconstruction d'un ancien moulin qui avait à l'époque complètement disparu. Il semble que cette réédification soit restée longtemps à l'état de projet. Quoiqu'il en soit, en 1875, le moulin actuel était en fonctionnement. Il a encore fonctionné jusqu'au début des années quatre-vingts et servait à la mouture d'aliments pour bétail. Le moulin est bien entretenu par la famille Malu, mais représente une charge non négligeable.

MOULIN BANAL D'OHAIN

Situé dans le chemin du même nom (n°11), il est mentionné pour la première fois dans des documents datant de 1249 ! (Charte d'Henri III, duc de Brabant). Le moulin appartenait au château d'Ohain, qui existe encore sur la place communale. Des mentions successives se retrouvent dans divers actes, notamment en 1572, 1583, 1587. Une date (environ 1790) existerait encore sur une poutre à l'intérieur du moulin indiquant l'année probable de la construction



Des documents mentionnaient déjà le moulin d'Ohain en 1249

VALORISER CES OUVRAGES AVEC L'AIDE DE TOUS ?

Si cette prise de conscience se forme, si les bonnes volontés se rassemblent (voir en fin d'article), pourquoi ne pas envisager de valoriser les ouvrages hydrauliques de nos villages? Avant qu'il ne soit TROP TARD ? La conservation ou remise en état de ces bâtiments est coûteuse. Diverses voies peuvent s'ouvrir pour recevoir une aide, une avance, un coup de main pour assurer la pérennité des sites et des ouvrages hydrauliques. Nous en esquissons quelques-unes ici. Il faudra prolonger la réflexion, chercher encore d'autres solutions.

L'ASBL Qualité-Village-Wallonie et la Fondation Roi Baudouin lancent une campagne de protection et de valorisation des ouvrages hydrauliques de Wallonie. Des rénovations pourront être entreprises, des mécanismes anciens seront conservés. Par ailleurs, un travail de documentation va compléter la campagne.

Beaucoup de nos concitoyens regardent d'un oeil méfiant la possibilité de faire éventuellement classer leur bâtiment.

"Si nous le faisons classer, on ne pourra plus rien faire!"

C'est évidemment exagéré : les mesures légales sont précisément destinées à soutenir ceux qui veulent entreprendre des travaux de conservation.

La question se pose cependant de savoir si les mesures légales de protection sont dans tous les cas parfaitement adéquates.

Ce sujet du classement, trop rapidement esquissé ici, mérite qu'on y revienne, car trop d'informations inexactes circulent. Lasne Nature prépare un dossier à ce sujet, pour son prochain numéro (voir page 11).

Des aides provinciales ou communales, ou encore du sponsoring privé peuvent être étudiés. Sans doute sont-elles rares, tout comme les finances disponibles, mais il faut parfois faire preuve d'imagination dans ce domaine...

(Suite et fin page 8)

Les Moulins de Lasne

(Suite des pages 6 et 7)

INVITATION

Nous invitons toutes les personnes intéressées à approfondir la réflexion, entamée ici, visant à sauvegarder les derniers témoins de nos métiers hydrauliques, à contacter l'une des adresses mentionnées sur cette page. Elle seront conviées à former un groupe de travail qui, avec l'aide des propriétaires intéressés des moulins, essaiera de dégager des voies de conservation de ces biens destinés aux générations à venir.

Administration Communale de Lasne,
M. l'Echevin du Patrimoine,
Maison Communale de et à 1380 LASNE.

...

L'asbl Lasne Nature, rue de Fichermont, 3
1380 LASNE.

...

Lasne Environnement, chemin de
Chaubrière, 20 - 1380 LASNE.

...

Cercle d'Histoire de Lasne, chemin du
Moulin, 38, 1380 LASNE.

ETAT DE NOS MOULINS

Sont démontés :

Moulin d'Aywiers
Moulin Stenuit

Sauvegarde encore possible :

Moulin de la Virère (plus de mécanisme)
Moulin de Chapelle
Moulin d'Ohain
Moulin de Lasne (partiellement)

Dossier CARRIERE TROISIEME

Dans notre précédent numéro, évoquant les nouveaux rebondissements du dossier, nous marquions notre satisfaction de voir la Commune obtenir l'agrément du Ministre pour exploiter des décharges de classe 3. La Commune devant rentrer un projet, nous notions que cela ne signifie pas automatiquement que le nouveau projet serait meilleur. "Nous allons devoir veiller au grain" écrivions- nous.

Apprenant que notre bourgmestre était en négociations avec le Ministère et qu'au prochain conseil communal des décisions importantes devraient être prises à ce sujet, nous avons tenu, dans deux lettres que nous lui avons adressées, à préciser un certain nombre de points. Voici l'essentiel du texte de notre dernière lettre :

Si nous avons soutenu l'idée que la Commune devait prendre la responsabilité d'être l'exploitante de décharges, c'est que nous pensons qu'elle est la plus indiquée pour établir des conditions d'exploitation extrêmement sévères et pour exiger des sous-traitants avec lesquels elle devra travailler un strict respect de ces conditions.

Il est cependant indispensable qu'il soit précisé :

1. ce que la Commune entend par , la notion "d'espace public". En effet la bonne connaissance de la destination future du lieu est essentielle pour décider du degré de remplissage et éviter tout dommage à l'environnement ;

2. que les accords à conclure prochainement contiennent l'obligation, pour tout camion qui se présente à l'entrée de la carrière, de déverser la totalité de son chargement sur une aire d'inspection (par exemple sur une aire bétonnée, convenablement drainée à l'entrée du site) ; l'épandage par couches ne pourrait se faire qu'après vérification du caractère authentiquement inerte des déchets. Cette précaution se justifie vu l'extrême sensibilité aux polluants en cause des nappes phréatiques et de la réserve naturelle ;

3. que le contrôle intégral soit fait non seulement par l'opérateur technique (Tradecowall ou autre), mais aussi, par coups de sonde, par des délégués d'organismes qualifiés, sous contrat avec la Commune et par des observateurs neutres (commission d'accompagnement ?). Faut-il

rappeler qu'en cas de pollution , les frais de réhabilitation (quand la chose est possible) sont énormes.

4. Pour réduire au minimum les risques des nuisances pouvant être provoquées par les charrois, il faut procéder à l'installation de contrôles radar, caméras vidéo, etc., tant Grand-Rue du Double Ecot que dans les autres parties de la Commune (Maransart, Lasne, Plancenoit, Sauvagemont), la limitation de vitesse étant fixée au minimum. Les constats d'infractions par le charroi des firmes en cause devraient entraîner, CONTRACTUELLEMENT d'importantes sanctions économiques, suspension des travaux , etc. Ces firmes reconnaîtraient par contrat la validité de ces contrôles qui ne seraient bien sûr applicables qu'à leurs camions.

5. Enfin, il faut que soient spécifiés les itinéraires empruntés, la fréquence des passages de camions, les jours et heures où ils seraient autorisés. Toute macadamisation de la rue à la Croix longeant la réserve naturelle du Ru Milhoux doit être interdite.

Voilà, monsieur le Bourgmestre, ce que nous voulions préciser à la veille de grandes décisions.

Nos demandes de garanties sont à la mesure des dangers courus par ce genre d'exploitation et nous espérons que vous pourrez nous donner, à nous et aux habitants de Lasne tous les apaisement nécessaires quant à la prise en charge de ses responsabilités par la Commune.

ENCORE ET TOUJOURS CES PIES !!

Les plaintes au sujet des pies et de leurs ravages ne se comptent plus. Cet oiseau beau et intelligent s'est parfaitement adapté à la vie près des lieux habités où nos déchets, nos poubelles (souvent mal fermées) leur procurent de quoi satisfaire leur appétit.

C'est la destruction de certains petits oiseaux et de leurs couvées dont des lecteurs se plaignent, lecteurs qui aimeraient connaître les moyens de lutte contre les corvidés. Nous reprenons ci-dessous les éléments essentiels d'un article publié dans l'avant-dernier numéro de la revue "l'Homme et l'Oiseau".

EN WALLONIE

Par son arrêté du 11 mai 1989, l'Exécutif wallon interdit le tir des Corneilles noires, Choucas, Freux, Geais et Pies (article 41), et ce en application de l'article 5 de la Directive 79/409/GCC du 2 avril 1979, relatif à la conservation des oiseaux sauvages.

En Région wallonne, les corvidés ne sont plus CHASSABLES mais leur DESTRUCTION est prévue lorsque le niveau de leur population est jugé excessif, de nature à occasionner des dommages importants aux cultures, à la faune et à la flore !

COMMENT FAIRE ?

Informez le chef de l'inspection forestière compétent pour le territoire. Préciser les périodes de destruction prévues, champs, cultures, prés, prairies, vergers, bois et forêts concernés.

Si le chef de l'inspection a une opposition à faire valoir, il doit la signifier par décision motivée à la personne intéressée, et cela par pli recommandé. Pendant un délai de 5 jours francs, à dater de l'envoi de la lettre, aucune destruction ne pourra être opérée.

QUI PEUT DETRUIRE ?

Les occupants des terrains "menacés", les titulaires du droit de chasse munis d'un per-

mis de chasse et leurs gardes assermentés. Les préposés de la Division de la Nature et des Forêts.

CONDITIONS DE DESTRUCTION.

De jour seulement. Au moyen d'armes à feu ou de pièges autres qu'à mâchoires placés de telle façon que la capture d'autres animaux soit impossible. Les poisons sont interdits. Interdiction de tirer dans les nids afin d'éviter que des oiseaux comme le Faucon crécerelle ou le Hibou moyen-duc squattant parfois ces nids ne soient victimes d'accidents.

COMMERCE

Transport et commercialisation des corvidés sont totalement interdits.

La revue dont nous extrayons ces informations conclut son article en demandant plus de clémence pour ces oiseaux fabuleux qui bien sûr exercent une prédation (naturelle!) sur les oiseaux de nos jardins... alors que ceux-ci disparaissent chaque année par millions... de par la faute de l'homme (capture, pesticides, insecticides etc...).

Un défi important pour le futur

LE PLAN D'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN REGION WALLONNE

Comme vous l'aurez sans doute lu dans les journaux, une importante et rare consultation populaire se déroule actuellement en Région wallonne à propos du futur de notre environnement et du nécessaire équilibre entre les activités humaines et la protection de la nature.

Cette consultation dure du 9 mai au 22 juin. Après en avoir pris connaissance à la maison communale, vous êtes priés si

vous le désirez, de remettre vos remarques et critiques auprès de l'Administration communale. Dans ce but, LASNE NATURE organise une conférence de Monsieur José Smitz, chargé de mission au Cabinet du Ministre de l'Environnement Lutgen, le mercredi 8 juin à 20 h au Centre sportif et culturel de Maransart. Venez-y nombreux.

1. QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DE CE PLAN ?

- Apporter la contribution de la Région wallonne à la mise en place du développement durable à l'échelle européenne et mondiale. (Accords de Rio et traité de Maastricht).
- Mettre en place les mécanismes d'un progrès d'environnement

global à l'échelle régionale et s'inscrire, au niveau wallon, dans la ligne de développement durable en introduisant la dimension environnementale dans l'ensemble des activités et politiques sectorielles.

2. SYNTHÈSE DU CONTENU DU PLAN ET DE SA PHILOSOPHIE

A. La ligne de l'équilibre dynamique.

Le plan se compose d'un préambule et de 10 cahiers :

- 4 cahiers thématiques abordent les différents aspects de l'environnement et des ressources naturelles : le milieu naturel, l'eau, la nature, les déchets.
- 4 cahiers sectoriels abordent l'intégration de l'environnement dans ces politiques : agriculture, forêt et milieu rural, activités industrielles, transports et infrastructures, énergie.
- 2 cahiers généraux abordent les moyens et instruments à mettre en oeuvre.

Les 10 cahiers du plan contiennent environ 200 propositions concrètes.

A nous de les critiquer, de faire des remarques et, pourquoi pas, d'autres propositions.

B. Philosophie de l'équilibre dynamique

La politique de l'environnement doit viser à restaurer un équilibre rompu par le passé et surtout à jeter pour l'avenir, les bases et les

mécanismes d'un équilibre dynamique et durable entre les différents modes de relation des hommes avec leur milieu, entre leurs différents besoins et activités en rapport avec ce milieu.

La ligne politique inscrite dans le plan est celle de la recherche d'un équilibre praticable entre les différents besoins et enjeux en présence aujourd'hui, mais aussi d'un équilibre viable, c'est-à-dire porteur d'avenir.

Cette ligne est difficile et exigeante, car elle refuse tous les simplismes réducteurs et tous les extrémismes et intégrismes : un parti pris, c'est à la fois partiel et partiel, donc forcément incomplet et source de nouveaux déséquilibres dommageables. On ne corrige pas des déséquilibres par d'autres déséquilibres à l'envers, de même qu'on ne guérit pas une blessure au doigt en coupant le bras.

Il faut, en même temps et de façon coordonnée, poursuivre le développement social et économique, pour satisfaire des besoins présents et futurs et améliorer l'environnement en préservant nos ressources, non seulement pour améliorer la qualité de vie aujourd'hui mais, parce que les conditions de vie décentes des générations futures en dépendent .

3. RECHERCHE DE L'EQUILIBRE ENTRE NOTRE REGION, NOS VOISINS ET LE RESTE DU MONDE

Une des significations majeures du développement durable, c'est l'interdépendance des pays et des hommes à l'échelle locale et mondiale.

C'est pourquoi des engagements sont souscrits par l'ensemble des nations et il est impératif que la Région wallonne, à son niveau planifie les actions de sa contribution à l'enjeu mondial.

4. RECHERCHE DE L'EQUILIBRE ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

La relation de l'homme à la nature doit être faite, en même temps, de respect et de créativité : respect du milieu dont il tire ses ressources et sa qualité de vie, respect des droits d'autrui dans ses différents besoins et désirs vis-à-vis du même milieu , mais aussi

créativité nécessaire, car la nature est un jardin que les hommes cultivent pour leurs besoins, leur plaisir et ceux des générations futures.

5. EQUILIBRE ENTRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE PROGRES ENVIRONNEMENTAL

Toute activité humaine, en particulier l'activité économique et industrielle est génératrice de nuisances.

L'objectif de la politique d'environnement et de protection des ressources doit être (et ne peut être autre chose que), dans une situation donnée de veiller à la moindre nuisance, et dans une perspective dynamique d'avenir, de prendre les dispositions pour réduire

au maximum ces nuisances, en tendant vers la nuisance nulle. Mais l'activité économique n'est pas seulement génératrice de nuisance, elle est créatrice de richesses et de ressources financières. Et ces ressources financières sont nécessaires à la restauration des

NOS PROCHAINES PROMENADES ET LES ZONES D'INTERET PAYSAGER (ZIP)

Amis promeneurs, avant que ce qui est considéré comme "site d'intérêt paysager" (voir nos précédents numéros)

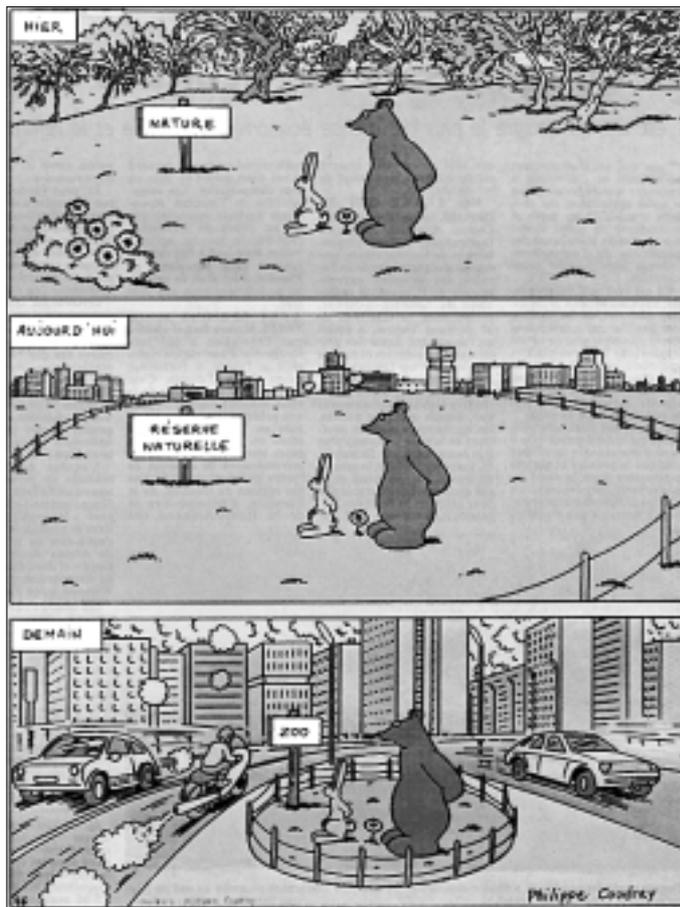
ne soit envahi par la "civilisation", il est temps de réagir.

En collaboration avec la Région wallonne et l'ADESA (Association pour la Défense de l'Environnement dans la vallée de la Senne et de ses affluents) qui recensent les ZIP, nous repérons ces lieux d'où l'on a encore une jolie vue, une belle perspective de quelque nature que ce soit.

Vous êtes invités à nous rejoindre et à nous signaler ces endroits privilégiés afin que nous pressions les autorités responsables de les préserver.

Sinon les générations futures pourraient se trouver devant ce genre de situation:

Dans cette perspective, nos prochaines promenades sillonneront Lasne. Chacun est invité à ouvrir l'oeil, et le bon. Consultez notre agenda en première page, mais sachez que le 18 juin la promenade se fera au départ de la place de Plancenoit,



(extrait de "L'ours Barnabé" de Philippe Coudray, aux Editions Hélyode.)

devant l'église. Le 21 juillet nous organisons 3 marches ADEPS de 5,10 et 20 km au départ du Centre sportif et culturel de Maransart tandis que la promenade du 21août partira elle de la place de Ransbeck.

M. M. LECHARLIER

REFLEXIONS D'UN LECTEUR

Nous recevons de Monsieur M. Foulon de Maransart une lettre intitulée "HYMNE A LA NATURE" dont nous extrayons le passage suivant :

"S'il n'y avait le printemps que tous les 10 ans, les gens feraient la file pour le contempler !

Mais alors, serions-nous blasés à ce point puisque si peu respectueux, nous jetons sur les talus, les bords de route, les sentiers tout ce dont nous n'avons plus besoin, après en avoir profité.

Que dire de la vision du parking des étangs de Maransart, des bords du côté gauche de la route d'Anogrune jusqu'à Plancenoit et puis la portion de route entre la Chapelle St Donat et la ferme de la Belle Alliance ? J'en avais honte en passant par là avec des amis étrangers venus quelques jours en Belgique et qui en faisaient la remarque: "Quel joli pays, mais il fait si sale chez vous, quel dommage".

C'était malheureusement exact.

Faudra-t-il vraiment payer quelqu'un pour ramasser ce que les autres jettent par terre? Il est temps de réagir et surtout de sensibiliser la jeunesse pour que l'on cesse de galvauder cette nature par une telle insouciance ; ce n'est pas digne d'un peuple dit civilisé et si chacun faisait un effort, ce serait tellement simple.

Merci à tous ceux qui le feront.

Mercredi 8 juin à 20 h.
Centre Sportif et Culturel de Maransart.
Conférence par M. José SMITZ chargé de mission au cabinet du Ministre G. LUTGEN.
LE PLAN D'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN REGION WALLONNE

LE PLAN D'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN REGION WALLONNE

(Suite de la page 9)

dommages passés, comme à la meilleure protection future de l'environnement.

Réorienter l'économie et l'industrie vers une meilleure approche environnementale, ce n'est pas éliminer aujourd'hui toutes les acti-

ités polluantes, en espérant les voir remplacées demain par d'autres non polluantes.

Tout vouloir tout de suite, c'est être sûr de n'avoir jamais rien. On ne construit pas un paradis écologique dans un désert économique.

6. SENSIBILISATION, CONSULTATION, RESPONSABILISATION

Le plan prévoit deux voies complémentaires :

- Le renforcement de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation, avec un effort accentué vers les jeunes qui sont les gestionnaires et les citoyens de demain.
- La responsabilisation maximale de chaque acteur, autorité publique, entreprise du citoyen, de façon à éclairer et orienter ses choix.

Cette responsabilisation s'appuie, à travers tout le plan, à la fois sur :

- le levier réglementaire (mise en place d'un cadre clair et adéquat qui s'impose à tous),

- le levier économique (mise en place du coût-vérité de l'environnement, selon le principe du pollueur-payeur, dans tous les domaines).

Mais avant tout cela, le jeu démocratique doit agir pleinement : le plan est soumis à critiques et il est perfectible.

On nous dit que les remarques et critiques seront prises en compte.

Yves LIMAUGE

(Article élaboré avec l'aide d'une brochure éditée par le Ministère de l'Environnement).

LE CLASSEMENT DES MONUMENTS ET SITES

UNE ENQUETE DE LASNE NATURE

En tant que défenseur de l'environnement de chacun, Lasne Nature tient, bien sûr, à ce que les propriétaires de bâtiments ou de sites intéressants soient félicités, soutenus et encouragés lorsqu'ils prennent des mesures de conservation d'objets de patrimoine situés sur des terrains qui leur appartiennent et dont ils sont en quelque sorte dépositaires dans l'intérêt des générations à venir.

La question se pose quand même de savoir si les mesures légales d'encouragement et de protection sont, à cet égard, adéquates et si les craintes que certains propriétaires nourrissent à propos de tout nouveau projet de classement qui pourrait les concerner sont, ou non, justifiées.

Plutôt que de demander aux seuls officiels de la Région d'exposer dans nos colonnes leurs vues à ce sujet, nous recueillons pour le moment, par voie d'enquête en Brabant wallon, les opinions d'une série de personnes dont le bien a été classé. La question majeure qui leur est posée est : "Compte tenu de votre expérience personnelle, quels sont à votre avis les effets, positifs et négatifs, des mesures officielles de protection des monuments et sites classés ?"

Les réponses sont, bien entendu, traitées de façon anonyme. L'échantillon de personnes interrogées est déterminé aléatoirement.

Résultats de l'enquête dans nos prochains bulletins. Lisez donc "Lasne Nature" !

F. DEBREYNE

Section Urbanisme
et Aménagement du Territoire.

Ce sont vos cotisations qui nous permettent d'éditer régulièrement ce bulletin tiré à 5.300 exemplaires
Versez (au minimum 300 F) au compte 001 2326233 55 de LASNE NATURE asbl
3, rue de Fichermont à 1380 LASNE
Tél. 02/ 633 30 24

FORMATION EN MARAICHAGE ET AGRICULTURE BIOLOGIQUES

Depuis 1984, l'asbl C.R.A.B.E. (Coopération, Recherche et Animation du Brabant Wallon de l'Est) (1) a été créée en 1976 dans le souci de développer cette région sur base d'une collaboration étroite avec les associations locales. Il organise une formation en MARAICHAGE ET AGRICULTURE BIOLOGIQUES. Cette initiative vise à développer l'activité de la culture biologique en Wallonie et à donner la possibilité à de jeunes chômeurs ou d'autres personnes motivées de créer leur emploi.

Cette formation de jour s'adresse à toute personne motivée pour l'agriculture biologique DANS UN BUT PROFESSIONNEL.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI de moins de 25 ans ou demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 11 mois) peuvent bénéficier de conditions particulières grâce au Fond Social Européen.

CETTE FORMATION EST TOURNEE VERS LA PRATIQUE : elle comprend des stages pratiques, des visites de fermes et d'entreprises, des cours théoriques et des conférences.

LE STAGE PRATIQUE en exploitation qui peut se faire tout au long de l'année doit s'envisager pour une période de plusieurs mois.

Ce stage peut être orienté vers toute activité concernée par l'agriculture biologique (maraîchage, agriculture, élevage, arboriculture, plantes médicinales, boulangerie, commercialisation).

DES VISITES sont organisées tout au long de l'année:

- chez des agriculteurs, maraîchers et producteurs de fruits;
- chez des revendeurs, distributeurs, grossistes et transformateurs de produits biologiques ;
- chez les fabricants et fournisseurs de produits spécifiques à l'agriculture biologique (compost, etc...).

LES COURS THEORIQUES ET LES CONFERENCES se donnent en automne à Jodoigne, durant cinq semaines en alternance chaque fois avec une semaine de stage pratique.

COURS THEORIQUES

- **TECHNIQUES DE CULTURES BIOLOGIQUES**:

Fertilisation, compostage, désherbage, maladies et ravageurs...

- **MARAICHAGE BIOLOGIQUE** :

Semis, production de plants, cultures maraîchères, cultures sous tunnels, lutte intégrée...

- **AUTRES PRODUCTIONS BIO** :

Elevage, grandes cultures (céréales,

pommes de terre), arboriculture...
 - **GESTION ET COMPTABILITE, REGLEMENTATIONS**

CONFERENCES

Aides à l'installation
 Expériences d'installation.
 Expériences de commercialisation.
 Recherches en agriculture biologique.
 Le marché des produits de l'agriculture biologique.
 Pesticides et nitrates dans les produits.

EN PRATIQUE

LIEU DU STAGE

Le lieu de stage est déterminé avec le stagiaire de commun accord avec le producteur. Il dépend des centres d'intérêt du stagiaire et de sa localisation géographique

VISITES

En mai et juin et de septembre à décembre, en général un jour par semaine.

COURS THEORIQUES

Ils se donnent à partir de la mi-octobre, une semaine sur deux de 9h à 17h, à Jodoigne (Possibilité de logement).

PERSONNES AU CHOMAGE

Les stagiaires demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une dispense de pointage.

SUIVI DE LA FORMATION à TEMPS PARTIEL

Dans des cas particuliers, il est possible de suivre la formation à temps partiel.

ASSURANCE

Les stagiaires sont assurés par le C.R.A.B.E. contre les accidents de travail et sur le chemin du travail, ainsi qu'en responsabilité civile. Cette assurance est obligatoire et ne peut être remplacée par une assurance que le producteur contracte pour ses ouvriers.

COUT

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DUREE, la formation est gratuite. Toutefois, en dehors de la période prise en charge par le F.S.E. l'assurance sera facturée au producteur à raison de 1600 F par mois (soit de janvier à mars et en juillet et août). **POUR LES AUTRES** l'inscription aux cours est fixée à 1000 F et les syllabus de formation sont payants. L'assurance sera facturée au producteur à raison d'environ 1600 F par mois.

(1) Pour toute information complémentaire:
 C.R.A.B.E. asbl - rue Saint Médard, 4
 1370 JODOIGNE - Tel. 010/81.40.50

La chronique de Françoise Bortels

avec la bonne collaboration de Monsieur Henri Martin

A LA RECHERCHE DES GENS DE CHEZ NOUS (II)

Jemappes, à l'aube du 6 novembre 1792. Une bataille opiniâtre s'engage. Elle oppose les armées du général Dumouriez aux Autrichiens que commande le duc Albert de Saxe. Vers deux heures de l'après-midi, d'après ce qu'on dit, succombant sous le nombre, les armées impériales sont obligées de battre en retraite. C'est le point de départ de l'occupation de la Belgique, de son annexion par la France et la francisation de nos institutions. Parmi les actes administratifs imposés aux municipalités, nous avons retrouvé, dans une publication des Archives Générales du Royaume, un recensement de la population, plus spécifiquement appelé "dénombrement de l'an IV", concernant Maransart. Le village était alors compris dans le canton de Braine-L'Alleud. A la création des Justices de paix, il fut rattaché à celui de Genappe. Ce recensement devait probablement servir à des fins statistiques. Nous pouvons cependant raisonnablement supposer qu'il fut aussi à la base de la confection des listes de conscrits et des rôles des taxes que le nouveau régime en place n'avait pas manqué d'innover.

Le presbytère, tenu dans un état de propreté impeccable par une servante de 29 ans, Caroline Glibert, était occupé par le curé Balthazar Jacques, âgé de 55 ans. Ce dernier, à condition que son ministère lui en laissât le temps, pouvait savourer les succulentes préparations d'une cuisinière avertie, Barbe Wastiaux (43 ans).

En parcourant le document, on imagine aisément que le village était essentiellement à vocation agricole. Cinq fermiers se partageaient la culture des terres arables :

- Pierre Rousseau, aidé par Marie Rousseau, probablement sa soeur, d'une servante et de quatre domestiques,
- Dominique Glibert,
- Eustache Vandenberghe,
- Pierre Semal, fermier d'Hubermont,
- Géry-Joseph Pieret (né en 1749 et décédé en 1830. Il fut aussi mayor à Glabais), exploitant de l'importante ferme du Croissant.

Celui-ci possédait en plus un imposant troupeau de moutons dont la surveillance était assurée par Jacques Tamineau, un berger de 39 ans.

Le battage des céréales était effectué au moyen du fléau, instrument que l'on risque encore de rencontrer de temps à autre, rongé par la vermine, le manche lissé par la sueur des mains des ouvriers, à la vitrine d'un antiquaire ou, servant de garniture, accroché au mur d'une résidence secondaire. L'hiver, des granges poussiéreuses, s'échappait le bruit mat des "battes" qui, cognant les épis, en faisaient sortir les petits grains de seigle qui s'épar-

pillaient en tous sens, sautant comme une nuée de puces géantes. Par la porte entrebâillée, on pouvait apercevoir, l'outil tournoyant au dessus des têtes, les "batteurs en grange", Jacques Coquette et Joseph Decoux. La paille, remise bien au sec, servira à réparer les dégâts causés par les intempéries aux délicats toits de chaume. Ce sera le travail des "couvreurs en paille", Martin-Joseph Mosserat, son fils Jean-François et Jean-Joseph Hereng. Malgré ses soixante-six ans sonnés, le charpentier Guillaume Leblicq trouvera encore assez d'agilité pour remplacer cer-

tait, non seulement à acheter et vendre des chevaux, mais aussi à utiliser quantité de subterfuges propres à transformer en jument fringante une rossinante fourbue. Ces pratiques étaient aussi répandues en France puisque l'abbé Chomel, curé de Saint-Vincent à Lyon, avouait déjà, dans un ouvrage publié en 1712 : "Les finesses, ou plutôt les tromperies des maquignons sont en si grand nombre qu'il serait impossible de les décrire toutes".

Il y a deux cents ans, à Maransart comme ailleurs, les gens ne vivaient pas très



taines charpentes défailantes. D'autres activités gravitaient autour de l'agriculture. L'entretien et la réparation des chariots, charrettes et voitures étaient assurés par le charron Guillaume Nicaise, tandis qu'Augustin Strens, maréchal de métier, avait la charge de confectionner les instruments aratoires et, c'était le cas jadis, d'apporter nombre de soins aux gros animaux domestiques, notamment au moment des vêlages.

A côté de l'artisanat, l'agriculture permettait aussi le développement de certaines activités commerciales. On relève, à Maransart, quatre "cocaillers" (il s'agit sans doute de "coquetiers", marchands d'oeufs et de volailles, ou mieux encore dans notre langage wallon, des "pouy'tis"), Jean-Joseph Blocry, Jean-Joseph Gonce, Jean-Joseph Fievez et Philippe Pierson. On y trouve aussi un marchand de vaches, Louis-Donat Pierson, ainsi qu'un maquignon, Nicolas Fromont, âgé de 54 ans. Signalons en passant que les maquignons avaient acquis au cours des siècles une réputation peu flatteuse. Leur art consis-

seux. Nous en voulons comme témoins les seize personnes âgées de 61 à 70 ans, les quatre qui avaient entre 71 et 80 ans et l'aînée du village, la seule qui soit parvenue à dépasser le seuil des 80 ans. Elle s'appelait Marguerite Dery. Elle avait 87 ans. L'aîné des représentants du "sexe fort", Englebert Decoux, n'était âgé, lui, que de 68 ans.

Nous regrettons de ne pouvoir citer ici, faute de place, les 205 personnes répertoriées dans le dénombrement de l'an IV de Maransart (les enfants en dessous de 12 ans n'y sont pas repris). Nous n'avons évoqué le souvenir que de quelques-uns. Nous n'avons trouvé aucune trace d'un financier. Par contre, nous avons découvert un savetier quinquagénaire, Hubert Gonce, qui réparait les savates usées des pauvres gens et qui, sait-on jamais, chantait du matin au soir comme celui du bon La Fontaine. Et la vieille Marie-Joseph Cumps, que le sort avait obligé d'aller mendier son pain, s'arrêtait peut-être un instant pour l'écouter !